

Cadre réglementaire

En Selon l'Article R 533-16 I. du Code monétaire et financier, la politique d'engagement actionnarial mentionnée au I de l'article L. 533-22 doit décrire la manière dont sont notamment assurés les éléments suivants :

- 1° Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise ;
- 2° Le dialogue avec les sociétés détenues ;
- 3° L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions ;
- 4° La coopération avec les autres actionnaires ;
- 5° La communication avec les parties prenantes pertinentes ;
- 6° La prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement.

La Politique de vote de Gay-Lussac Gestion est accessible dans le document « [Politique d'engagement actionnarial](https://www.gaylussacgestion.com/) » sur le site <https://www.gaylussacgestion.com/>.

En application de l'article L533-22, Gay-Lussac Gestion rend compte dans le présent rapport, des conditions dans lesquelles elle a mis en œuvre cette politique et exercé les droits de vote attachés aux titres détenus dans les Fonds dont elle assure la gestion pour l'année 2021 (période écoulée entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021).

Selon l'article R 533-16 II. du Code monétaire et financier, le compte-rendu annuel de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial mentionné au I de l'article L. 533-22 doit comprendre notamment :

1. Une description générale de la manière dont les droits de vote ont été exercés ;
2. Une explication des choix effectués sur les votes les plus importants ;
3. Des informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote ;
4. L'orientation des votes exprimés durant les assemblées générales, cette information pouvant exclure les votes insignifiants en raison de leur objet ou de la taille de la participation dans la société ;

INFORMATIONS PARTAGEES

Le présent rapport respecte les préconisations ci-dessus et précise :

- Pour les Fonds concernés le nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote ainsi que de nombreux indicateurs pertinents,
- Les cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « Politique de vote » ;
- Les situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les Fonds qu'elle gère.

PERIMETRE DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

- Dans le cadre de l'activité d'épargne salariale : ensemble des droits de vote rattachés aux actions détenues ;
- Dans le cadre de l'activité de gestion d'OPCVM : lorsque que le seuil de 5% de détention des droits de vote ou du capital de l'émetteur est dépassé. GLG peut néanmoins décider d'exercer son droit de vote quand bien même le seuil défini ne serait pas atteint, toujours dans le but de défendre l'intérêt final du porteur ;
- Dans le cadre de l'activité de gestion privée : sur demande du client

Gay-Lussac Gestion tient à disposition de tout porteur qui en fait la demande, l'information relative à l'exercice des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'assemblée générale d'un émetteur. Ces informations sont également consultables au siège social de la société.

Votes aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires

Le Dépositaire a la charge d'envoyer à Gay-Lussac Gestion les convocations et formulaires de vote. Nous utilisons le logiciel d'aide à l'exercice des droits de vote « ProxyEdge ».

Si le Gérant n'a pu être informé ni des résolutions présentées lors des assemblées, ni des recommandations de l'AFG, alors il peut arriver que le Gérant ne vote pas.

Les résultats suivants concernent les fonds (FCP et FCPE) référencés sur la plateforme ProxyEdge pour lesquels Gay-Lussac Gestion a exercé son droit de vote durant l'exercice 2021 :

	Taux de participation aux Assemblées Générales	Pondération des encours
Gay-Lussac Green Impact (FCP)	100,0%	25,6%
Gay-Lussac Interentreprises (FCPE)	94,7%	19,6%
Gay-Lussac Actions (FCPE)	95,0%	42,3%
Gay-Lussac Fonds Dédiés (FCPE)	95,0%	43,9%

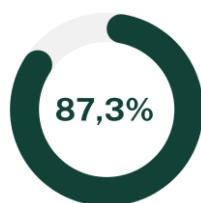
L'exercice des droits de vote représente 31,2% des encours des fonds référencés.

Cela représente 10,0% des encours de la totalité des FCP et des FCPE.

Dans le tableau ci-dessus, la **pondération des encours** correspond au périmètre des entreprises dont une AG a été référencée sur la plateforme ProxyEdge et auxquelles les équipes ont pu voter.

Chiffres clés

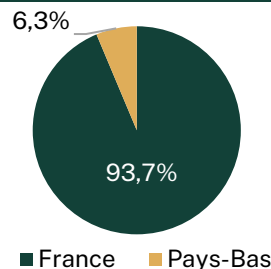
TAUX DE VOTE



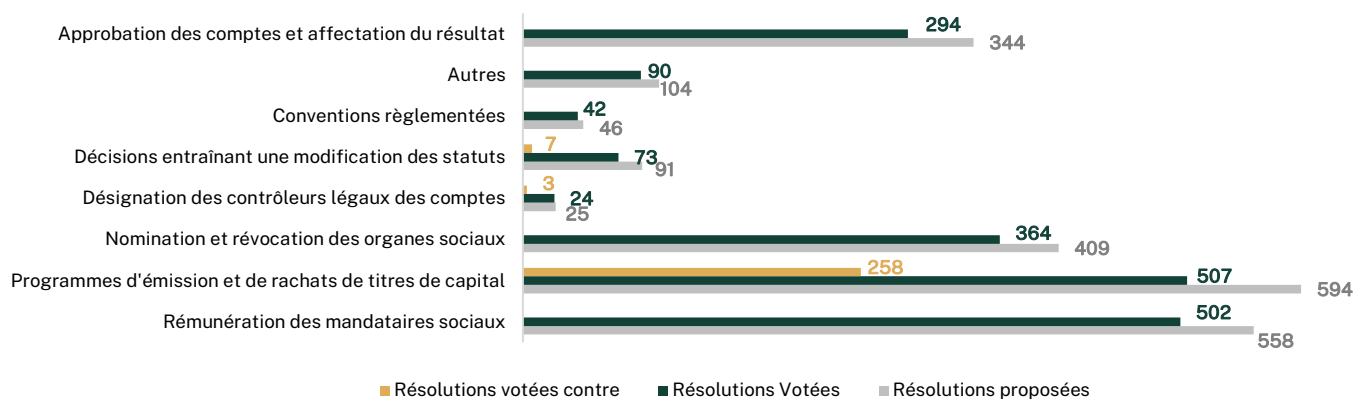
Le taux de vote correspond aux taux de résolutions votées par rapport aux résolutions à voter.

Les absences de vote à notifier en 2021 concernent les entreprises suivantes : AKWEL SA / MERSEN / PERNOD RICARD SA / SOITEC SA / SPIE SA.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES RESOLUTIONS VOTEES



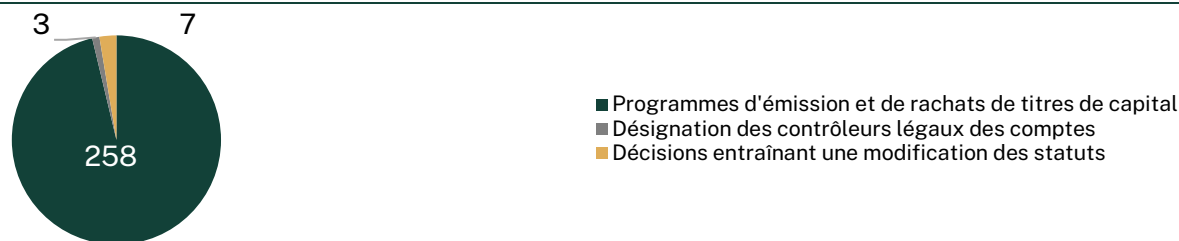
REPARTITION PAR THEMES DES RESOLUTIONS



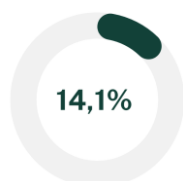
REPARTITION PAR THEMES DES RESOLUTIONS VOTEES



REPARTITION PAR THEMES DES RESOLUTIONS VOTEES CONTRE



TAUX DE RESOLUTIONS VOTEES CONTRE



Source des indicateurs : équipe ESG de Gay-Lussac Gestion.

Les chiffres cités ont traitaux années écoulées. Les performances des fonds et indices sont calculées avec coupons et dividendes réinvestis. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. L'approche extra-financière dispose de limites notamment liées à un manque d'alignement méthodologique, juridique et réglementaire des acteurs et à la disponibilité parfois incomplète des informations extra-financières des émetteurs. Source des indicateurs : équipe ESG de Gay-Lussac Gestion. Ce document est un document non contractuel, strictement limité à l'usage privé du destinataire, diffusé à des fins d'information et ne saurait en aucun cas s'interpréter comme constituant une offre de vente ou d'achat des titres y mentionnés. Il est la propriété de Gay-Lussac Gestion. La reproduction ou la distribution est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de Gay-Lussac Gestion. L'investisseur doit être conscient que le capital n'est pas garanti et que l'investissement comporte des risques spécifiques pour plus de détails, veuillez consulter le DICI/Prospectus, disponible sur www.gaylussacgestion.com.
GAY-LUSSAC GESTION - S.A.S, au capital social de 391 200 € Immatriculée au RCS Paris 397 833 773 - N° agrément AMF GP 95-001 Siège social : 45 avenue George V - 75008 PARIS - France.

Explications relatives aux votes défavorables

On constate sur l'exercice 2021 que 96% des votes en défaveur des résolutions proposées concernent des propositions de programmes d'émission et de rachat de titre de capital. Cela s'explique par le respect de notre politique de vote relativement aux programmes d'émissions et/ou de rachats de capital rappelée ci-dessous :

- **Augmentations de capital** : le respect du droit préférentiel de souscription des actionnaires est fondamental lors des augmentations de capital. A l'aune de ce qui précède, l'émission d'actions de préférence doit être examinée au cas par cas. A cet égard, Gay-Lussac Gestion sera a priori défavorable à ce type de résolution, du fait des conséquences éventuellement négatives pour l'égalité entre les actionnaires.
- **Rachat d'actions** : les autorisations de rachats d'actions par les sociétés sont acceptées à l'exception de celles autorisées en période d'offre publique.
- **Opérations stratégiques** : chaque opération en capital proposée aux actionnaires (apport, fusion, émission réservée) doit être stratégiquement justifiée et financièrement équilibrée. L'analyse par le gérant en est faite au cas par cas.
- **L'association des dirigeants et salariés au capital** : l'attribution d'options sera acceptable aux conditions suivantes (conformément aux recommandations de l'AFG) :
 - (i) attribution annuelle avec levée étalée sur plusieurs années sous condition de réalisation d'objectifs ;
 - (ii) limitation du montant, stock et flux, à 10% du capital ;
 - (iii) absence de décote ;
 - (iv) absence de possibilité de modification des conditions initiales d'émission ;
 - (v) actionnariat des salariés souhaitable - mais la souscription devra être réalisée à un niveau de prix fiscalement neutre pour la société ; autorisations d'actions gratuites examinées au cas par cas (possible effet dilutif).

CONFLITS D'INTERETS

Pour l'année 2021, il n'y a pas eu à relever de situation de conflits d'intérêts lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les fonds gérés.

Détail des votes par valeur

Nom	Date AG	Lieu AG	Taux de vote %	% favorable / vote effectués	% défavorable / vote effectués
SCHNEIDER ELECTRIC SE	28/04/2021	RUEIL-MALMAISON	100%	65,4%	34,6%
SAFRAN SA	26/05/2021	MASSY	100%	67,7%	32,3%
VERALLIA SASU	15/06/2021	COURBEVOIE	100%	72,7%	27,3%
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ SA	27/05/2021	SAINT REMY-LES-CHEVREUSE	100%	73,9%	26,1%
ID LOGISTICS GROUP	31/05/2021	-	100%	74,1%	25,9%
DASSAULT SYSTEMES SE	26/05/2021	VELIZY-VILLACOUBLAY	100%	75,0%	25,0%
ALTEN	28/05/2021	BOULOGNE BILLANCOURT	100%	77,1%	22,9%
ARGAN	25/03/2021	NEUILLY SUR SEINE	100%	77,4%	22,6%
AIR LIQUIDE SA	04/05/2021	LES LOGES-EN-JOSAS	100%	78,9%	21,1%
SEB SA	20/05/2021	ECULLY	89%	79,2%	20,8%
NEOEN SPA	25/05/2021	PARIS	100%	82,4%	17,6%
HERMES INTERNATIONAL SA	04/05/2021	PANTIN	100%	85,2%	14,8%
CAPGEMINI SE	20/05/2021	BOULOGNE BILLANCOURT	100%	85,7%	14,3%
EURONEXT NV	11/05/2021	AMSTERDAM	100%	88,9%	11,1%
L'OREAL S.A.	20/04/2021	CLICHY	100%	91,3%	8,7%
STMICROELECTRONICS NV	27/05/2021	SCHIPHOL	100%	91,7%	8,3%
ROBERTET SA	09/06/2021	GRASSE	100%	93,3%	6,7%
STEF	29/04/2021	PARIS	100%	94,1%	5,9%
EDENRED SA	11/05/2021	-	100%	95,0%	5,0%
CHRISTIAN DIOR SE	15/04/2021	PARIS	100%	100%	0%
ESKER SA	16/06/2021	VILLEURBANNE	100%	100%	0%
LEGRAND SA	26/05/2021	PARIS	100%	100%	0%
NEURONES	03/06/2021	NANTERRE	100%	100%	0%
PHARMAGEST INTERACTIVE	29/06/2021	VILLERS-L S-NANCY	100%	100%	0%
SOMFY SA	02/06/2021	CLUSES	100%	100%	0%
TELEPERFORMANCE SE	22/04/2021	-	100%	100%	0%
AKWEL SA	26/05/2021	CHAMPFROMIER	0%	-	-
MERSEN	20/05/2021	PARIS LA DEFENSE CEDEX	0%	-	-
PERNOD RICARD SA	10/11/2021	PARIS	0%	-	-
SOITEC SA	28/07/2021	PARIS	0%	-	-
SPIE SA	12/05/2021	CERGY PONTOISE	0%	-	-